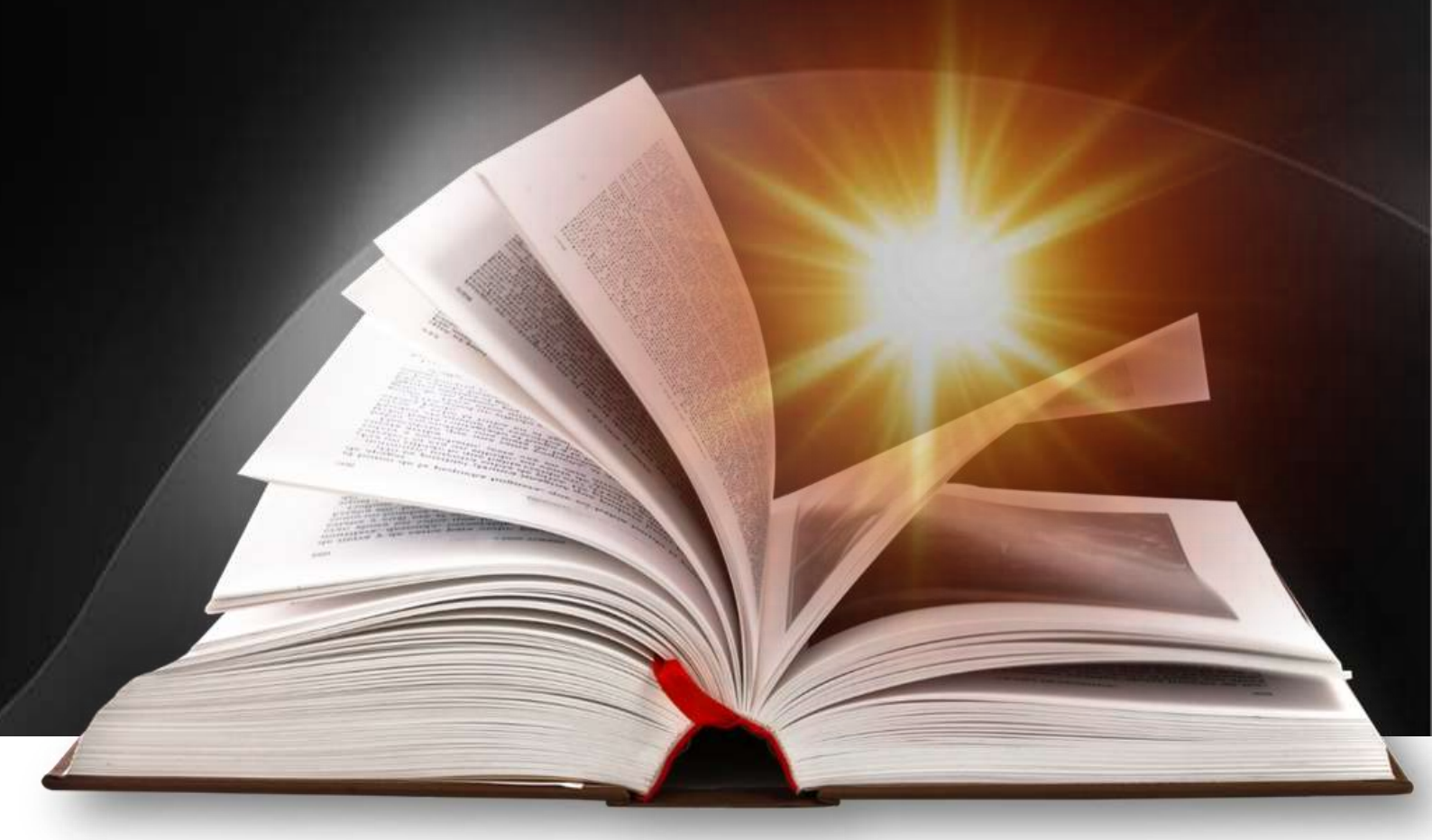
ISSN
: 2790-6248
: 2790-6256

RPJ

Revue Panafricaine de la Jeunesse

- Pan African Youth Journal -



Volume 3, n°1, Janvier- Avril 2024

EDITIONS LUMUMBA
Un nouvel élan de l'édition africaine

Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse

African Scientific Universe

Afrindala Group

© Editions Lumumba

Stabilité institutionnelle et développement sociopolitique dans la province du Haut-Katanga en R. D. Congo

[Institutional stability and sociopolitical development in the Haut-Katanga province in DR Congo]

Justin Mulendja Dady
Lubumbashi/R.D. Congo
Email : justinmulendja842@gmail.com

ISSN

: 2790-6248

: 2790-6256

Revue Panafricaine de la Jeunesse

- Pan African Youth Journal -

DOI : https://doi.org/10.58610/RPJ.2790.6248.6256.31

Editions Lumumba I Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse

EDITIONS LUMUMBA

Un nouvel élan de l'édition africaine

Revue Panafricaine de la Jeunesse (RPJ)
ISSN : 2790-6248
e-ISSN : 2790-6256
Volume 3, n°1, Janvier– Avril 2024
© Editions Lumumba - APANAEFJ
Bibliothèque Nationale du Congo I Ordonnance loi n° 89-010 du 11 janvier 1989 – Permis d'implantation n° BNC/DPHK/08/2022

Afrindala Group

La Revue Panafricaine de la Jeunesse (RPJ) est une revue scientifique internationale, interdisciplinaire et interactive. Elle se veut un lieu de diffusion de travaux de recherche originaux et substantiels sur diverses questions liées aux enjeux et défis des sociétés africaines, dans toutes les disciplines scientifiques. La RPJ est enregistrée par le Centre International de l'ISSN (International Standard Serial Number) sous les numéros ISSN : 2790-6256 et e-ISSN : 2790-6248.

Les Éditions Lumumba, sous la houlette du Label Panafricain Afrindala Group de l'Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse (APANAEFJ), branche « Afriscience », est une maison d'édition enregistrée en RD Congo conformément à l'Ordonnance-Loi n° 89-010 du 11 janvier 1989 et opérant sous le permis d'établissement n° BNC/DPHK/08/2022. Auprès de l'Agence Internationale de l'ISBN, par l'intermédiaire de l'Agence Francophone pour la Numérotation Internationale du Livre (AFNIL), les Éditions Lumumba sont enregistrées sous l'identifiant éditeur : 978-2-38489.

Le comité scientifique international, composé d'enseignants et de spécialistes d'Afrique et d'ailleurs, assure une diversité d'expertises et de perspectives. En tant que membre de Crossref, une organisation américaine participant à l'indexation globale du contenu scientifique, les Éditions Lumumba bénéficient d'un préfixe DOI (10.58610) pour attribuer un DOI unique à chaque œuvre éditée. Ceci permet aux publications d'être accessibles à des milliers de membres de Crossref et à des centaines d'organisations, y compris les institutions scientifiques et universitaires du monde entier, augmentant considérablement la visibilité et l'impact international des travaux publiés.

Les Éditions Lumumba s'appuient sur un vaste réseau de distributeurs et de partenaires internationaux, incluant des universités, des ONGs et de grandes plateformes telles que CAIRN.INFO (la plus grande bibliothèque numérique francophone), DILICOM, OpenEdition Books, la plateforme Afriscience, etc.

© Editions Lumumba, avril 2024

Revue Panafricaine de la Jeunesse

— RPJ —

- Pan African Youth Journal -

Revue scientifique internationale, interdisciplinaire et interactive

Périodicité : avril, août et décembre
Prix du numéro : 30 USD
Abonnement annuel : 100 USD
Version numérique disponible sur : www.afriscience.org
Suivez-nous sur nos réseaux sociaux :
@editionslumumba | @afriscience

Imprimé en République Démocratique du Congo

Tél. (+243) 90 43 370 19
Email : contact@editionslumumba.com
Site web : www.editionslumumba.com
Siège : 10, avenue de la Moto croisement boulevard M'siri, ville de Lubumbashi, RD Congo

Editorial

Nous sommes honorés de vous convier à explorer les profondeurs de la pensée et de l'innovation africaines à travers ce numéro inaugural de l'année 2024 pour la Revue Panafricaine de la Jeunesse. À l'intérieur de ces pages, vous découvrirez une diversité d'idées et de perspectives provenant des esprits les plus brillants du continent africain et au-delà.

Notre objectif essentiel demeure clair et pressant : éclairer la scène intellectuelle pour les décideurs politiques, les chercheurs, les acteurs sociaux et tous ceux assoiffés de connaissance, en offrant des fondations scientifiques robustes et fiables.

La Revue Panafricaine de la Jeunesse est devenue une voix internationale, un lieu où convergent des études enracinées dans la réalité africaine. Autrefois confrontées à des barrières éditoriales, ces études rayonnent désormais, reflétant la diversité des voix et des expériences qui enrichissent notre continent.

L'essor remarquable de la science africaine est un héritage collectif à préserver, une source d'énergie à nourrir avec passion. Les membres dévoués de notre comité scientifique, accompagnés d'experts issus de divers horizons, ont relevé avec enthousiasme le défi d'enrichir la pensée africaine. La variété des connaissances et des idées, s'étendant au-delà des frontières de l'Afrique, fait de la RPJ une plateforme panafricaine en perpétuelle évolution, porteuse d'une promesse renouvelée à chaque parution.

En tant que bastion de la recherche africaine, la RPJ s'engage fermement à maintenir des normes de qualité rigoureuses, avec un processus de sélection sérieux garantissant un taux d'acceptation de 50%. L'accueil enthousiaste que nous recevons d'un public vaste et diversifié, tant africain qu'international, témoigne de notre engagement à promouvoir une science africaine solide et irréprochable.

Ce numéro exceptionnel présente les contributions de chercheurs éminents explorant une multitude de domaines cruciaux pour notre époque. Chacun de ces articles, soigneusement façonné, offre une plongée captivante dans des thématiques essentielles pour notre temps.

Notre équipe éditoriale, en collaboration avec notre comité scientifique et nos évaluateurs externes, travaille sans relâche avec les auteurs pour garantir la qualité et la pertinence de chaque contribution. Cette synergie collaborative est cruciale pour propulser la science africaine au pinacle international, assurant que les sociétés africaines récoltent pleinement les fruits de la recherche novatrice.

Nous vous invitons à vous plonger avec passion dans ce numéro captivant, à dévoiler les trésors de la science africaine et à rejoindre notre communauté de lecteurs. En participant à cette aventure intellectuelle, vous contribuez à renforcer l'influence de la science africaine à l'échelle mondiale, ouvrant ainsi la voie à des sociétés africaines éclairées par les lumières de la recherche de qualité. Embarquez avec nous dans ce voyage fascinant à travers les découvertes, les innovations, et les idées qui sculptent le futur dynamique de l'Afrique et du monde.

Dr Basile Mulwani Makelele
Professeur des Universités

Equipe de la revue

Comité de rédaction :

- Directeur de Publication : M. le Pr. Basile Mulwani Makelele, RD. Congo
- Rédacteur en chef : M. le Pr. Philippe Kasongo Maloba Tshikala, Belgique
- Rédacteur en chef Adjoint : M. Valery Ngoy Ndala, RD. Congo
- Secrétaire éditorial : William Agbaka, Bénin
- Coordinateur du processus d'adhésion : Marie Mbatshiona Mundi, RD Congo
- Gestionnaire administratif : Banon Zinsou Côme, Bénin
- Gestionnaire financière : Clarisse Mwelwa Bilepo
- Coordinateur des partenariats : Fidèle Bukasa Kabwe, RD Congo
- Gestionnaire des statistiques : Kalunga Shakoli Dieu Merci, RD Congo
- Traducteur en chef : Dr. Fo-Koku D. Woameno, Togo
- Correcteur principal : Jean-Micky Kafuwa Musongo, RD Congo
- Responsable de la publication en ligne : Mme Blin Acouh Marie-José, Côte d'Ivoire

Comité scientifique :

- Abdoulaye Ouedraogo, PhD, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Planification (MEFP), Burkina Faso
- Abi-Kaberou Gildas, PhD, UAC/ENS-Porto-Novo/Laboratoire de Pédagogie et Didactique des Sciences Humaines (LaPEDIH), Bénin
- Adaba Koffi Amessou, PhD, Université de Lomé, Togo
- Akimou Tchagnaou, PhD, Université de Zinder, Niger
- Ambombi Eyolo Azede Espoir, PhD, Chaire MBA, Afrikan campus, République du Congo
- Amoussou Franck, PhD, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- Ballo Drissa, PhD, Enseignant-chercheur, Mali
- Basile Mulwani Makelele, PhD, Université de Lubumbashi, République démocratique du Congo
- Bekolo Engoudou Bruno, PhD, Université de Douala, Cameroun

- Bitouga Bernard Aristide, PhD, Université de Douala, Cameroun
- BOUMA Carine Nadège, PhD, Université de Bamenda, Cameroun
- Christian Bumute, PhD, Université de Likasi, RD Congo
- Essome Lele Gislain Arnaud, PhD, Unité de recherche ECLLA, Université Jean-Monnet Saint-Étienne, Cameroun
- Félix N'dia Anon, PhD, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
- Fidélie Ntshikala Mbuya, PhD, Université de Kolwezi, RD Congo
- Fo-Koku D. Woameno, PhD, Université de Lomé, Togo
- Gaby Ilunga Mutombo, PhD, Université de Lubumbashi, RD Congo
- Gano Nouhou, PhD, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal
- Gninneyo Sylvestre-Pierre NIYA, PhD, École Normale Supérieure, Burkina Faso
- José Ngoy Wa Ngoy Twite, PhD, Université de Kolwezi, RD Congo
- Kabiena Kuluila Pierre Valery Dieudonné, PhD, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Kabuya-Kabeya Sthilobo Hilaire, PhD, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Kaniki Wa Cilombo Joseph-Robert, PhD, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Kongue Toyindou, PhD, Université de Lomé, Togo
- Lago Blé Angelin, PhD, Université Jean-Lorougnon Guede, Daloa, Côte d'Ivoire
- Lokossou Bonaventure, PhD, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- Matthias Cinyabuguma, PhD, Banque mondiale, RD Congo
- Melingui Ayissi, PhD, Université de Douala, Cameroun
- Metsena Ndjavoua, PhD, Université de Maroua, Cameroun
- Mohamed Atteyoub H. dit Modibo SIDIBÉ, PhD, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB), Mali

- Moussa Coulibaly, PhD, Université Assane Seck de Ziguinchor, Sénégal
- Moussa Dourfaye Abdoul-kadze, PhD, Service de la santé, Niger
- Nebie Boukary, PhD, Université de Fada N'Gourma, Burkina Faso
- Ngala Ntumba Peter, PhD, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Ngono Ossango Pangrace, PhD, Université de Yaoundé, Cameroun
- Nkongolo Mulami Kapweka Alphonse, PhD, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Ntita Ntita Jean Christ, PhD, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Nyebe Atangana Sandrine, PhD, Ministère de l'Éducation Secondaire, Cameroun
- Patrice M'Bétien KONE, PhD, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
- Philippe Kasongo Maloba Tshikala, PhD, Université de Lubumbashi, RD Congo
- Raymond-Bernard Ahouandjinou, PhD, Université d'Abomey Calavi, Bénin
- SAIDI Hicham, PhD, Université Moulay Ismaï, Maroc
- Serge Caleb Mbula Musasa Mwadianvita, PhD, Université Pédagogique Nationale (UPN) de Kinshasa, RD Congo

Revue Panafricaine de la Jeunesse
Revue scientifique internationale
ISSN : 2790-6248 I e-ISSN : 2790-6256
Editions Lumumba
Un nouvel élan de l'édition africaine
Email : contact@editionslumumba.com
Afriscience
African Scientific Universe

Stabilité institutionnelle et développement sociopolitique dans la province du Haut-Katanga en R. D. Congo

[Institutional stability and sociopolitical development in the Haut-Katanga province in DR Congo]

Justin Mulendja Dady
Lubumbashi/R.D. Congo
Email : justinmulendja842@gmail.com

Résumé

La stabilité institutionnelle avec comme caractéristique : la continuité de service publics, l'égalité devant les services publics et l'adaptation des services publics ne sont pas d'application dans la plupart des provinces en R. D. Congo afin de promouvoir le développement des provinces en générale et en particulier celle du Haut-Katanga. La vie sociale dans la province du Haut Katanga est couteuse, la population souffre dans la pauvreté et sous-emploi. Quel est l'impact de la stabilité institutionnelle sur le développement sociopolitique de la province du Haut-Katanga ? Telle est la problématique de cet article.

Mots-clés : Instituions, stabilité institutionnelle ; développement ; société ; Haut-Katanga.

Abstract

Institutional stability with the following characteristics: continuity of public services, equality before public services and adaptation of public services are not applicable in most provinces in DR Congo in order to promote the development of the provinces in general and particularly that of Haut-Katanga. Social life in the province of Haut Katanga is costly, the population suffers in poverty and underemployment. What is the impact of institutional stability on the socio-political development of the province of Haut-Katanga? Katanga? This is the problem of this article.

Keywords: Institutions, institutional stability; development; society; Haut-Katanga.

1. Introduction

La stabilité institutionnelle avec comme caractéristique : la continuité de service publics, l'égalité devant les services publics et l'adaptation des services publics ne sont pas d'application dans la province du Haut-Katanga afin de promouvoir le

développement de la province cela est dû par le fait que le gouvernement Haut Katangais par ses institutions n'arrivent pas à satisfaire les besoins essentiels de la population, la vie sociale dans la province du Haut Karanga est couteuse, la population souffre dans la pauvreté et sous-emploi.

En effet, L'objet ultime du gouvernement est d'assurer le bienêtre de sa population en lui rendant service, mais selon nos sources la majorité de la population katangaise meurt de la pauvreté et sont sans emplois. Ladite province longtemps affectée par les conflits armés et des conséquences d'autres formes de violences, est confrontée à des problèmes de décollage multiformes, les difficultés qui se rapportent aux aspects de la vie quotidienne se traduisent par : l'absence de la culture démocratique, l'accès difficile aux infrastructures de routes, écoles, hôpitaux ; et la destruction de la solidarité familiale. Pour ce qui est des réseaux routier la province du Haut Katanga a un réseau routier très danse, il a des routes presque des désertes agricoles qui ne sont pas asphalté et pourtant, la province totalise 5608 kilomètres des routes d'intérêt local. Pour conjurer de cette fatalité, le Haut-Katanga tout entier se mobilise pour promouvoir le bienêtre de la population en puisant sur ses capacités internes et de l'expérience de la décentralisation administrative, politique et économique et ensuite sur les ressources additionnelles de ses partenaires. Le gouvernement provincial est issu des élections libres et démocratiques qui engagent la Province du Haut Katanga l'une des provinces qui n'échappe pas à la règle de la démocratie comme d'autre province, dans le Haut-Katanga, la polarisation des partis politiques et l'amertume de la lutte politique ont laissé leur emprunt sur la population.

En outre, La nature de la stabilité institutionnelle dans le Haut-Katanga, c'est aussi chercher l'origine de sa stabilité, mais nous comprenons que la stabilité institutionnelle doit avoir son origine d'abord au niveau national, c'est à dire le pays tout entier puis particulièrement dans la province du Haut Katanga.

Le développement d'une intensité dépend en grande partie de la stabilité et la cohésion entre les institutions politiques qui œuvrent pour l'intérêt général, pour la province du Haut-Katanga, ces institutions doivent cohabiter afin d'espérer un développement. La collaboration entre l'exécutif et le législatif provincial s'observe dans certains domaines tels que l'initiative conjoint d'édits (Art 33 de la loi numéro 8/012 du 31 juillet 2008 portant libre administration des provinces mais aussi dans la bonne gouvernance.

Il est remarqué que, la stabilité institutionnelle congolaise et particulièrement Haut katangaise a une nature consensuelle. Et cela s'explique par le fait que les populations font face aux divers problèmes, entre autre le problème de la pauvreté, la famine et les violences demandant le soutien ou service du gouvernement provincial, mais selon nos sources ont constaté que ces problèmes ne sont pas rendu services par le

gouvernement en fin d'apporter le bienêtre social du peuple haut katangais, nul n'ignore que c'est le gouvernement qui est le garant suprême de son peuple, la stabilité institutionnelle doit être cultivée par les actions et non par les discours politique, les autorités haut katangaises doivent veiller à la survie de la population. Face à cette situation une question fondamentale nous est apparu importante, et se présent de la manière que voici :

- Quel est l'impact de la stabilité institutionnelle sur le développement sociopolitique de la province du Haut-Katanga ?

Généralement, l'impact de la stabilité institutionnelle sur le développement sociopolitique de la province du Haut-Katanga est l'insatisfaction des besoins essentiels de la population, cette population assistée aux divers problèmes entre autre la pauvreté, les maladies, la famine, les violences, l'insécurité. L'objet ultime de l'Etat ou du gouvernement est d'assurer le bienêtre de sa population une base principale du développement, ce n'est pas encore le cas pour la province du Haut Katanga, une province à richesse minière capable de satisfaire aux besoins de la population mais qui figure parmi les provinces où la pauvreté bas record, 65% de la population vit dans la pauvreté. La stabilité institutionnelle comme un stade de développement sociopolitique de la province du Haut Katanga est impactée, confrontée par les effets néfastes qui ne facilité pas le développement socio politique entre autre :

- La non continuité de service publique dans la province,

- L'inégalité devant les services publics ; et

- La non adaptation des services publics pour le développement de la province.

Cela est dû par le fait que la collaboration entre les institutions dans la province du Haut-Katanga pose réellement problème et nous pensons que cela serait due premièrement par le fait que le rapport de collaboration entre l'Assemblée provinciale et l'Exécutif provincial ne serait pas équilibré, aussi ces problèmes sont causés par le manque de culture de bonne gouvernance et la mauvaise application du règlement intérieur.

2. Méthodologie

Dans le cadre de la présente dissertation de ce travail, la méthode analytique nous a apparu la mieux identique pour conduire nos investigations et aboutir à des résultats éprouvés. En effet, la méthode analytique consiste tout simplement à « décomposé l'objet d'étude en allant du plus complexe au plus simple. Cette méthode recherche le

plus petit composant possible, l'unité de base des phénomènes»[1]. La collecte et le traitement des données ont été rendus possible par l'usage de certaines techniques d'investigations, à savoir : la technique documentaire et d'interview libre. La technique documentaire nous a permis à consulter différentes publications dont les ouvrages des auteurs, les sites internet, les revues et article afin d'y tirer les informations importantes. La technique d'interview libre nous a prmis d'entrer en contact avec les sujets, nous entretenir afin des nous accueillir des mécanismes qui serait à la base du phénomène étudier[2].

3. Notions de stabilité institutionnelle

3.1. Quid sur la Stabilité et stabilité institutionnelle

Avant de définir l'expression stabilité institutionnelle, il importe pour une compréhension meilleure, de scinder l'expression en deux en précisant ainsi la signification de chacun des termes à savoir : le terme « institutionnelle » et celui de « stabilité ».

Le concept institutionnel est un adjectif qualificatif issu du mot institution que nous avons analysé plus haut donc cet adjectif renvoi à tout ce qui se rapporte à une institution(que nous avons défini plus haut)[3].

Le concept stabilité lui, signifie d'après le dictionnaire le Larousse c'est le caractère de ce qui est stable. Et est stable renchérit le même dictionnaire ce qui est dans un état ferme ou dans une situation solide autrement dit ce qui se maintient durablement et dont le caractère est constant, équilibré.

La stabilité institutionnelle s'entend être le fonctionnement normal des institutions publiques dans un Etat donné conformément à leurs différentes missions dans le strict respect de la loi et dans la limite du temps reparti pour leur fonctionnement.

3.2. Caractéristique

Dans le cadre de notre étude, il s'agit à ce stade de déterminer les éléments qui lorsqu'ils sont observés, permettent d'affirmer ou de constater la stabilité institutionnelle que nous avons défini ci-haut comme étant le fonctionnement normal des institutions dans l'accomplissement des missions qui leur sont dévolues et au respect de la loi.

[1] Aktouf, O, *méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations*, PUO, Québec, 1992.
[2] Grawitz, M., *Méthode des sciences sociales*, 7eme Edition, Dalloz, Paris, 1986.
[3] Dictionnaire Larousse de poche, p.772, V° stabilité institutionnelle

Mais il importe de souligner que la diversité plurale des domaines permet à ce que les critériums soient différents compte tenu des différentes institutions qui fonctionnent dans différents domaines ; A titre illustratif, le domaine administratif est géré par les institutions administratives et en ce qui concerne leur fonctionnement, il est sans doute que ces institutions fonctionnent dans l'esprit même de l'Administration c'est-à-dire en cherchant remplir la mission primordiale de l'Administration qui est la recherche de l'intérêt général. Ainsi le fonctionnement de ces institutions laisse observer certains éléments pouvant conduire à la déduction de leur fonctionnement normal entre autres[1]:

- La continuité des services publics

- L'égalité devant les services publics et,

- L'adaptation des services publics

Certains doctrinaires en la matière qualifient ces trois éléments par une seule expression qui est « la loi de Rolland.

En ce qui est du principe de la continuité des services publics, le professeur Zachary Ntumba dans son étude de Droit Administratif, Institutions administratives et contentieux administratifs éclaire cette notion en ces termes « Dès lors que les services publics sont des activités d'intérêt général, il est normal qu'ils fonctionnent de façon régulière et continue, le droit reconnait de ce fait aux usagers des services publics administratifs puisqu'étant dans une situation légale et règlementaire, le droit de pouvoir intenter une action en indemnisation pour non fonctionnement de service»[2].

En ce qui est de l'égalité devant les services publics, le professeur Ntumba suscité renchérit en disant « ce principe est une extension au domaine de services publics du principe de l'égalité tous devant la loi et les règlements posé par la constitution du 18 Février 2006 en son article 12 qui stipule que...il implique que toutes les personnes qui sont à un titre ou à un autre, en contact avec les services publics soient traitées de la même manière sans discrimination ni arbitraire ».

3.2.1. La permanence

De notre analyse sur la stabilité institutionnelle ressort le critérium de permanence. La stabilité institutionnelle analysé de manière systématique, il en ressort le critère de permnence pour signifier que le fonctionnement des institutions dans un système doit se faire de manière permanente c'est-à-dire sans interruption aucune.

[1] Ntumba, Z., *Droit administratif, institutions administratives et contentieux administratifs,* Presse universitaire Kinshas, 2015, p.8.
[2] Ntumba, Z, *Op. cit.*, p.38.

3.2.2. Le fonctionnement régulier au respect des textes préétablis

Le fonctionnement régulier des institutions renvoi sans doute au critère de la permanence déjà traité mais un nouveau s`ajoute dans ce second critère c'est le respect des textes préétablis. Autrement dit, l'Etat étant organisé, il est normal que les institutions œuvrant en son sein se conforment aux différentes règles régentant leur fonctionnement. Ce critère s'entend être la cristallisation du principe selon lequel « le droit est un facteur d'ordre » principe développé par le professeur Basue Babu Kazadi Craig dans ouvrage introduction générale à l'étude du droit.

3.2.3. Accomplissement des missions leurs dévolues

L'institution comme organisme créé de manière durable et permanente, unissant les volontés humaines afin d'agir pour une entreprise commune, poursuit sans doute un but lié à sa création ;

Dans ce sens, il paraît normal qu'une ou plusieurs institutions créées et fonctionnant dans un système accomplissent l'objectif ayant conduit à leurs créations.

3.2.4. L'efficacité et l'efficience dans le fonctionnement

L'efficacité s'entend être l'aptitude à trouver des solutions face à certaines situations alors que l'efficience s'entend être la possibilité de réaliser ou de mettre en oeuvre des solutions mais avec un coût moindre.

L'utilité de ces deux notions se révèle en ce sens que dans son fonctionnement, une institution doit demeurer efficace dans le but de réaliser la mission qui lui est dévolue et elle doit user de l'efficience dans le but de réaliser à moindre coût la mission lui dévolue.

4. Notions du développement

4.1. Quid du développement humain

Il a été définit par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) comme étant le processus qui conduit à l'élargissement de l'éventail des possibilités offertes aux individus. L'amélioration du revenu figure incontestablement au nombre de ces possibilités, mais il en est beaucoup d'autres. L'objectif du développement doit être de permettre aux hommes de jouir d'une longue vie, d'être en bonne santé et d'exercer leur créativité, vente simple mais souvent oubliée dans la frénésie qui pousse à l'acquisition de biens matériels et à l'accumulation des richesses. Pour mesurer le

développement humain, l'ONU a défini un indicateur de développement humain qui combine trois critères : l'espérance de vie, le niveau d'instruction, le niveau de vie[1].

Pour aboutir à un bon développement socio-économique durable, un pays doit avoir une bonne politique de développement. Deux approches nous permettront de bien cerner ce concept de la politique de développement.

Au sens large, une politique de développement est l'ensemble des interventions de l'Etat destinées à favoriser le développement d'un pays. Ainsi, en France, la politique économique et sociale de l'Etat peut être considérée comme une politique de développement puisqu'elle est destinée, en principe, à favoriser la croissance économique, le plein emploi, le respect de l'environnement, la satisfaction des besoins fondamentaux tels que l'éducation ou la santé. En ce sens, tout pays, qu'il soit ou non très industrialisé, peut avoir une politique de développement dont l'objectif est son propre développement économique, accompagné ou non de la prise en compte du développement humain et du développement durable.

Au sens restreint, la politique du développement désigne les mesures à mettre en place pour favoriser le développement d'un pays peu industrialisé, pays en développement ou pays sous-développé. Cette différence de signification recouvre des concepts théoriques différents sur la nature du sous-développement et sur la nature des politiques qui conduisent au développement. Pour les libéraux, il n'y a pas de différence fondamentale entre une politique de développement dans un pays industrialisé et dans un pays peu industrialisé, car les pays dits « en développement » ou « sous-développements » ont seulement un retard de développement : l'expression « politique de développement » au sens restreint n'a donc pour eux aucun contenu spécifique et ne doit pas être utilisée.

Toute politique économique a des conséquences sociales. La baisse des impôts sur l'ère venu favorise les catégories sociales qui sont redevables de cet impôt. Réciproquement, la politique sociale, par exemple réduction des inégalités de revenu, a presque toujours des implications économiques. L'approche en termes de politique économique et sociale considère que la politique économique est indissociable de la politique sociale et qu'en conséquence, les mesures tant économiques que sociales doivent être prises de façon conjointe, en tenant compte des interférences et interdépendances[2].

[1] Bremond, J., et Geledan, A., *Dictionnaires des Sciences Economiques et Sociales*, Paris cedex, édition Belin, 2002, p.149
[2] Bremond, J., Geledan, A., *Op. cit.*, p.150.

4.2. Quid du développement sociopolitique

Avant de définir l'expression développement sociopolitique, il importe pour une compréhension meilleure, de scinder l'expression en deux en précisant ainsi la signification de chacun des termes à savoir : le terme « développement », et celui « « développement social ».

- Développement : Si le concept de développement revêt un sens spécifique à travers les différentes définitions qui lui sont consacrées, il parait impossible de définir une frontière sémantique entre lui et les autres notions dont la diachronie de la pensée économique nous révèle qu'il procède[1]. Le développement c'est la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui rende à faire croitre, cumulativement et durablement, sont produit réel global[2].
- Développement social : Le développement social est une démarche visant à améliorer la capacité des gens à vivre en toute sécurité et à leur permettre de participer pleinement à la société. Le développement social est indissociable de son contexte culturel, économique politique et spirituel et ne peut être envisagé dans une perspective uniquement sectorielle[3]. Le développement social est à comprendre comme un processus participatif de production sociale. Il se construit avec le plus grand nombre d'acteurs d'un même territoire, d'une entité, (Population, institution, pouvoirs publics,) sur une stratégie de définition négociée d'un projet d'amélioration et de promotion durable. Ainsi le développement social peut se définir comme étant la proposition d'un changement des conditions de production de la société par le changement du rapport des personnes avec leur environnement social institutionnelle[4].
- Généralement, le développement sociopolitique englobe toutes les mesures politique, économiques et sociales destinées à améliorer durablement les conditions de vie dans les pays en développement et les pays en transitions.

5. De la stabilité institutionnelle dans le Haut-Katanga

5.1. Nature de la stabilité

Parler de la nature de stabilité dans le haut-Katanga, c'est aussi chercher l'origine de la stabilité dans ladite province ; mais nous comprenons que la stabilité institutionnelle

[1] Mulendja, D., *Indépendance économique : Développement des pays sous-développés ou moins avancés ?*, Green Verlag, Muich, 2022, p.7.
[2] *Idem*
[3] Marielle, T., Pierre-andré, T., et Suzanne, T., *Le développement social : Un enjeu pour l'économie social*, Presses de l'Université du Québec, 2006, p.39
[4] Bremond, J., Geledan, A., *Op. cit*,. p.152

doit avoir son origine d'abord au niveau national, c'est-à-dire le pays tout entier puis particulièrement dans la province du Haut-Katanga.

Ainsi dit, selon nos sources de recherches, nous avons aboutis à une conviction selon laquelle que, la stabilité des institutions congolaises et Katangaises en particulier à une nature consensuelle.

Et cela, s'explique par le fait que les troubles que le pays a connu plusieurs années, les conflits armés, les rebellions ont trouvés leurs solutions aux différents accords qui ont été signés par les différents groupes sociaux se trouvant au pays voir même à l'extérieur du pays.

Et, pour prouver cela nous allons illustrer les cas de :

- L'accord de Sun city.
- L'accord de LUSAKA et

5.2. L'accord de Sun city

L'accord de Sun city est celui signé le 19 avril 2002 à Sun city en Afrique du sud entre certaines parties, à l'issue du dialogue inter congolais.

Un accord partiel fut trouvé entre le gouvernement, autres partis politiques comme :

- Mouvement libéral du Congo (MLC) ;
- Le rassemblement congolais pour la démocratie (RCD, Goma) soutenu par le Rwanda ;

L'union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) d'Etienne TSHISEKEDI ;

- Une majorité de la société civile et
- Des groupes d'opposition non armées.

L'accord permet entre autre à Joseph KABILA à demeurer président de la république démocratique du Congo pendant une période de transition mais celui-ci accompagné par quatre vice-présidents.

Tout ceci était fait toujours dans le but de réaliser une tranquillité, une stabilité des institutions au pays et au Katanga en particulier.

5.3. Accord de cesser le feu de Lusaka

Cet accord a été signe en Zambie le 10 juillet 1999 par l'Angola, la république démocratique du Congo, la Namibie, le Rwanda, l'Ouganda et la Zimbabwe, dans l'optique de mettre fin à la deuxième guerre du Congo.

Cependant, le 15 juillet 1999, le secrétaire général de l'organisation des Nations Unies publia un rapport recommandant le déploiement d'une mission d'observation en RDC.

Ensuite, les Etats unis annonçant son soutien d'une mission de maintien de la paix le 23 juillet ; arriver le 6 aout, le conseil de sécurité de nations unies adopta la résolution 12/58, prévoyait le déploiement de personnel de liaison militaire dans les capitales signataires de l'accord et l'établissement d'une mission militaire mixte pour superviser sa mise en œuvre.

Le 5 novembre, le conseil de sécurité établit la mission de l'organisation des Nations unies en RDC dans la résolution 12/73. Tout ceci dans le souci de chercher la paix et la stabilité des institutions au pays.

5.4. Stabilité sous-forme sociale

Dans le cadre de notre étude, nous allons analyser la stabilité du point de vue social sous deux axes :

- Nous allons interroger le système sanitaire dans la province du Katanga et ensuite ;
- L'éducation sur les différents niveaux.

5.4.1. Le système sanitaire

Au Katanga le système sanitaire n'est pas du tout stable et cela s'explique par le fait que, en faisant une rétrospection de ce système, nous allons comprendre que les années antérieures, la médecine en RDC avait de l'ampleur dans l'Afrique centrale et voir même dans l'Afrique toute entière, car on voyait les sud-africains venir au Congo et au Katanga en particulier pour se faire soigner, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui par contre, c'est nous qui allons chez eux pour nous faire soigner.

Néanmoins, nous pouvons dire que le gouvernement a pu rapprocher les centres de santé, les hôpitaux près d'un grand nombre de sa population et on observe bien sûr dans les centres villes l'importation de certains appareils à Lubumbashi, c'est le cas de l'hôpital GECAMINES qui a eu un scanner qui est capable de détecter les maladies dans le cadre d'un bon diagnostic.

5.4.2. Stabilité sous forme éducationnelle

5.4.2.1. Au niveau primaire et secondaire

Au niveau primaire et secondaire nous pouvons dire que les choses sont quand même organisées par le fait que le programme national pour cet enseignement est respecté, est adapté dans toute la république et dans toute la province en particulier.

Le gouvernement a au moins réussit à implanter les écoles dans les différents milieux dans le but de faciliter tous les enfants à pouvoir avoir accès aux études.

L'éducation actuelle ne concerne plus les garçons seulement, aussi les jeunes filles, à cet effet, il y a de l'équilibre des enfants, et les filles et les garçons, tous sont formés de la même façon et cela sans discrimination.

On observe également une évolution pour la publication des résultats des enfants finalistes dans tout le pays et dans toute la province en particulier. A cet effet, quelques semaines après les épreuves, tout le monde est au courant de son résultat.

5.4.2.2. Au niveau supérieur et universitaire

Dans la province du Katanga, plusieurs instituts supérieurs y existent, et autant d'universités. Cependant seule l'université de Lubumbashi et quelques instituts supérieurs se trouvant à Lubumbashi sont qualifiés des meilleurs.

Les autres sont doutés par le fait que leurs diplômes ont encore du mal à être accepté ailleurs voire même dans d'autres provinces du pays.

Un nouveau système a été adopté pour rendre stable l'enseignement universitaire, c'est le système LMD, qui signifie, licence, master, Doctorat.

Cependant, celui-ci semble être un échec dans certaines facultés où il est adopté, car la fusion des cours de deux promotions dans une seule est une charge insupportable et aux étudiants et corps enseignants et par conséquent, le programme annuel de tous les cours ne finit pas ou finit difficilement, enfin, le résultat attendu est celui de produire de licenciés des trois ans qui sont moins compétents.

Pour former ce paragraphe, nous pensons que le nouveau système (LMD) qui est adopté par nos autorités académiques, n'est pas une solution mais au contraire un mal pour la vie des futurs cadres universitaires, car le système n'est pas vraiment adaptable au pays compte tenu de plusieurs facteurs locaux.

5.5. Stabilité sous forme économique

Pour ce qui concerne la forme de la stabilité institutionnelle sur le point de vue économique, dans le cadre de notre étude, nous avons illustrés certaines institutions publiques à caractère économique comme l'échantillon. Ainsi dit, nous prenons le cas de :

5.5.1. Fond de promotion de l'industrie (FPI)

Celle-ci est une entreprise publique à caractère économique et financière, dotée de la personnalité juridique et instituée par l'ordonnance loi no 89. 171 du 07 juillet 1989.

Cette entreprise de l'Etat a plusieurs missions à remplir pour rendre ainsi stable les industries congolaises et au Katanga en particulier. Parmi ses missions principales, le fond de promotion de l'industrie :

- Soutient des industries existantes ;
- Assure la promotion des industries nouvelles
- Assure la promotion des petites et moyennes entreprises ;
- Assure la promotion de l'intégration industrielle en général et en particulier entre le secteur industriel et agricole.
- Assure la promotion de l'amélioration de secteur industriel.

Outre ces missions le FPI met en place un tissu industriel concourant à la valorisation des ressources locales et permettant de satisfaire les besoins locaux.

5.5.2. La société Nationale d'assurance (SONAS)

En vertu du pouvoir qui lui est conférer par l'ordonnance loi no 67/240 portant l'octroi de monopole d'exportation de tous les marchés d'assurance en RDC, le SONAS a pour mission :

- La perception de prime d'assurance pour les assurances obligatoires et facultatives. Signalons que, cette prime permet à la SONAS d'indemniser les victimes d'un accident de circulation ou de tout autre dégât selon le cas (l'incendie, vol....).
- Garantir toutes les opérations relatives aux transactions immobilières ;
- La protection des assures contre tout alea de la vie.

5.5.3. La Société Nationale d'Electricité (SNEL)

Cette société a été créée par l'ordonnance loi No 73/003 de 16 mars 1970 par le gouvernement congolais dans le souci de mettre à l'aise les entreprises, société, usines, industries de l'Etat pour ce qui concerne l'énergie et satisfaire aussi le besoin de la population en distribuant ainsi le courant dans les différents ménages.

Ainsi donc, la SNEL cherche la satisfaction de tous à moindre coût, elle cherche aussi l'équilibre financier. A cet effet, il est indispensable de signaler que, la distribution d'énergie électrique par cette société génère bien sûr de l'argent à l'Etat car les factures différentes selon la consommation des usagers.

5.5.4. La direction générale de douane et accise (DGDA)

Cette direction a été créée par le décret no 09/43 du décembre 2010 portant création et organisation de direction générale de douane d'accise DGDA en sigle et d'office de douanes et accise fut dissoute.

Cette direction a des missions qui lui ont été dotées par le gouvernement congolais ; Et ces missions sont les suivantes :

- La perception de droits, taxes et redevance à caractères douaniers et fiscalités présents et avenir qui sont dus soit de fait de l'importation ou d'exploitation de marchandises de toutes natures, soit de fait de jeu transit ou de leur séjour en entrepôt.
- La participation à la politique d'intégration du pays dans la communauté économique régionale ;
- Les perceptions de droits d'accises et de consommation présentes et avenir.

Signalons que, plusieurs missions nobles sont exécutées par cette direction dans le but de promouvoir le développement du pays et de garantir aussi l'équilibre économique du pays.

5.5.5. La régie des voies aériennes(RVA)

Est une entreprise publique dotée d'une personnalité juridique par son ordonnance loi no 72-013 du 21 février 1972, Cette entreprise a pour objet :

- Construire, aménager, entretenir et exploiter, les aéroports et leurs dépendances ;
- Gérer et exploiter commercialement les aéroports et certains aérodromes ainsi que le système de navigation aérienne.
- Assurer la responsabilité de l'installation, de la maintenance et du bon fonctionnement de service et installation aéroportuaires ; Exploiter tous les aérodromes ouverts au service public.
- Enfin, la régie de voies aériennes exécute sa mission conformément aux dispositions d'un cahier de charge établit par une ordonnance du président de la république sur proposition du ministre d'Etat ayant dans ses attributions le transport et les communications.

Celle-ci est une entreprise très importante dans la république et la province en particulier.

6. Impact de la stabilité institutionnelle sur le développement sociopolitique dans la province du Haut-Katanga

6.1. Sur le développement social

Nous pouvons dire que la stabilité des institutions est un bien nécessaire pour pouvoir accomplir le développement.

Ainsi donc, la stabilité institutionnelle a un impact sur le développement social dans la province du Haut-Katanga. A cause d'elle, nous avons un monde éduqué, intellectuel qui raisonne bien pour le développement d'un Congo nouveau.

Par ce qu'il y a de la stabilité institutionnelle, l'Etat et les privés se sont mis en ensemble pour construire des hôpitaux et voilà nous avons aujourd'hui la sur abondance des établissements sanitaires en quantité et de qualité capable à satisfaire les besoins de la population selon les moyens de tout un chacun.

La population a une facilité de se déplacer à un coût moins coûteux dans la province et voire même dans tout le pays et ailleurs avec les routes quand même asphaltées mieux que celles des années antérieures.

6.2. Sur le développement politique

Comme nous le connaissons la politique est l'art de gérer la cité, la bonne gestion se manifeste la satisfaction de besoin essentiel de la population, qui traduit au départ la stabilité institutionnelle.

Généralement, l'impact de la stabilité institutionnelle sur le développement politique de la province du Haut-Katanga est l'insatisfaction des besoins essentiels de la population, cette population assistée aux divers problèmes entre autre la pauvreté, les maladies, la famine, les violences, l'insécurité. L'objet ultime de l'Etat ou du gouvernement est d'assurer le bienêtre de sa population une base principale du développement, ce n'est pas encore le cas pour la province du Haut Katanga, une province à richesse minière capable de satisfaire aux besoins de la population mais qui figure parmi les provinces où la pauvreté bas record, 65% de la population vit dans la pauvreté. La stabilité institutionnelle comme un stade de développement sociopolitique de la province du Haut Katanga est impactée, confrontée par les effets néfastes qui ne facilité pas le développement socio politique, cela est dû par le fait que la collaboration entre les institutions dans la province du Haut-Katanga pose réellement problème et nous pensons que cela serait due premièrement par le fait que le rapport de collaboration entre l'Assemblée provinciale et l'Exécutif provincial ne serait pas équilibré, aussi ces problèmes sont causés par le manque de culture de bonne gouvernance et la mauvaise application du règlement intérieur.

7. Conclusion

La province du Haut- Katanga comme les autres est longtemps affectée par les conflits armés et des conséquences d'autres formes de violences, est confrontée à des problèmes de décollage multiformes, les difficultés qui se rapportent aux aspects de la vie quotidienne se traduisent par : l'absence de la culture démocratique, l'accès difficile aux infrastructures de routes, écoles, hôpitaux ; et la destruction de la solidarité familiale. Pour ce qui est des réseaux routier la province du Haut Katanga a un réseau routier très danse, il a des routes presque des désertes agricoles qui ne sont pas asphalté et pourtant, la province totalise 5608 kilomètres des routes d'intérêt local.

Nous avons émis les hypothèses selon lesquelles, l'impact de la stabilité institutionnelle sur le développement sociopolitique de la province du Haut-Katanga est l'insatisfaction des besoins essentiels de la population, cette population assistée aux divers problèmes entre autre la pauvreté, les maladies, la famine, les violences, l'insécurité. L'objet ultime de l'Etat ou du gouvernement est d'assurer le bienêtre de sa population une base principale du développement, ce n'est pas encore le cas pour la province du Haut Katanga, une province à richesse minière capable de satisfaire aux besoins de la population mais qui figure parmi les provinces où la pauvreté bas record, 65% de la population vit dans la pauvreté.

On a remarqué que, la stabilité institutionnelle congolaise et particulièrement Haut katangaise a une nature consensuelle. Et cela s'explique par le fait que les populations font face aux divers problèmes, entre autre le problème de la pauvreté, la famine et les violences demandant le soutien ou service du gouvernement provincial, mais selon nos sources ont constaté que ces problèmes ne sont pas rendu services par le gouvernement en fin d'apporter le bienêtre social du peuple haut katangais, nul n'ignore que c'est le gouvernement qui est le garant suprême de son peuple, la stabilité institutionnelle doit être cultivée par les actions et non par les discours politique, les autorités haut katangaises doivent veiller à la survie de la population.

8. Bibliographie

Aktouf, O, *méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations*, PUO, Québec, 1992.

Bremond, J., et Geledan, A., *Dictionnaires des Sciences Economiques et Sociales*, Paris cedex, édition Belin, 2002.

Dictionnaire Larousse de poche, p.772, V° stabilité institutionnelle

Grawitz, M., *Méthode des sciences sociales*, 7eme Edition, Dalloz, Paris, 1986.

Marielle, T., Pierre-andré, T., et Suzanne, T., *Le développement social : Un enjeu pour l'économie social*, Presses de l'Université du Québec, 2006.

Mulendja, D., *Indépendance économique : Développement des pays sous-développés ou moins avancés ?*, Green Verlag, Muich, 2022.

Ntumba, Z., *Droit administratif, institutions administratives et contentieux administratifs,* Presse universitaire Kinshas, 2015.